

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Lyon, 1^{er} août 1845.

Bonaparte était le représentant de la révolution ; les prêtres le saluèrent de tous les noms qu'ils purent imaginer. Ils l'encensèrent, le flattèrent jusqu'au jour du malheur ; mais ce jour-là ce fut un effroyable déchaînement contre l'homme qui avait rouvert les temples, rendu leurs chaires aux prédicateurs, leurs mitres aux évêques, donné des pensions aux religieux. Une partie du clergé se dégrada en jetant de la boue sur la tête de son bienfaiteur. Il y eut parmi les prêtres des hommes honorables qui ne s'étaient pas courbés jusqu'à terre devant l'idole, qui ne foulèrent pas aux pieds la statue quand l'homme fut tombé, qui aimèrent l'empereur pour le bien qu'il leur avait fait et qui lui restèrent fidèles. Ces hommes furent persécutés par le clergé bien pensant. Les chaires retentirent d'affreuses déclamations ; l'empereur y fut traité de brigand et nos soldats d'assassins. Dans les collèges, dans les séminaires, on apprit aux enfants à haïr leurs pères qui avaient combattu pour la patrie sous les glorieux drapeaux de la République et de l'Empire. Les prêtres écrivirent des livres horribles dans lesquels les législateurs républicains furent représentés comme des anthropophages se repaissant de chair humaine au sein même de l'assemblée ; ces livres furent ceux dans lesquels on voulut enseigner aux enfants l'histoire de leurs pères.

Le clergé ne vit dans le triomphe des Bourbons qu'un moyen d'étendre son influence ; il pesa violemment sur la France ; il afficha l'intolérance la plus haineuse. Il n'est pas besoin de rappeler l'histoire des quinze années, elle se résume dans la loi du sacrilège. La réaction fut vive : l'amour de la liberté et la haine des prêtres intolérants furent les deux caractères distinctifs des libéraux du temps, et la révolution de juillet, arrivant enfin après quinze années de luttes, fut dirigée autant contre la famille des Bourbons que contre l'église. On peut dire avec raison que la conduite des prêtres, blessant tous les sentiments nationaux, contribua pour une large part à faire naître l'irritation qui se traduisit en coups de fusil. On peut nier ces faits, on ne trompera pas la génération qui les a vus, qui s'y est mêlée, qui a pris sa part de la lutte.

La révolution de juillet arrivant dans les circonstances que nous venons d'expliquer, personne ne fut surpris de trouver le clergé hostile ; il se montra réactionnaire, il fit des manifestations royalistes et amena la dévastation de Saint-Germain-l'Auxerrois et le sac de l'Archevêché.

Depuis treize ans que la révolution est faite, le clergé a-t-il changé ? a-t-il seulement compris sa position ? Ses chefs et les jésuites dont il est infecté lui ont-ils permis de la comprendre ? Le temps n'est plus où l'église recrutait la haute portion de ses membres parmi les derniers fils des familles nobles. Depuis le rétablissement du culte, c'est du peuple que sortent les prêtres ; à l'exception d'un petit nombre d'hommes qui, sous la Restauration, se firent d'église pour arriver à l'épiscopat, les prêtres appartiennent presque tous aux familles d'agriculteurs, à la bourgeoisie. Ce n'est pas là une critique, c'est la constatation d'un fait. Il était assez naturel de penser que, sorti du peuple, le clergé comprendrait qu'il doit embrasser la cause du peuple, défendre les intérêts du peuple. Cette espérance s'est-elle réalisée ? Le clergé a-t-il fait un pas vers le peuple ? N'a-t-il pas établi entre lui et la majorité de la nation une ligne de démarcation ? Quel parti les prêtres ont-ils embrassé ? Regardez à qui ils sont liés. Nos institutions, les ont-ils adoptées ? Ils ont prêché contre elles. Cette année, ils se sont mêlés activement aux élections municipales ; dans quel intérêt ? dans celui des légitimistes. Dans les campagnes, dans les villages, le prêtre est inféodé aux nobles, qui se servent de lui sans avoir pour lui la moindre considération ; lui

qui se dit l'homme de Dieu, son représentant, il se fait un instrument de parti. S'il y a dans une commune un parti de réaction et un parti progressif, de quel côté trouvez-vous le prêtre ?

On dit que le clergé n'est pas l'ennemi de la révolution de juillet ; quel est donc celui de ses orateurs, de ses écrivains qui l'ait franchement adoptée ? Ou sont donc les prédicateurs qui, essayant d'allier les idées de religion aux idées de liberté, aient fait descendre de la chaire une pensée nationale ? Serait-ce par hasard l'abbé Genoude qui a cru s'élever en ajoutant à son nom une particule illégitime, le rédacteur de la *Gazette de France* que l'on regarderait comme l'ami de la révolution ? Peut-être serait-ce l'abbé Lacordaire qui, foulant aux pieds les lois, prêché revêtu de la robe d'un ordre qui n'est pas reconnu en France ? Les pensées patriotiques découleraient-elles de la chaire quand elle est occupée par l'abbé Combalot ?

Vous savez bien que pendant plusieurs années ce prédicateur s'est borné à raconter à ses auditeurs l'histoire de ce chef de quarante voleurs qui, entré par hasard dans une église et touché par la grâce en l'entendant prêcher, était venu à la sacristie le forcer de le confesser et lui avait apporté la liste de ses complices, vieille histoire que nous avons lue dans les anciens almanachs ? Vous savez bien que cette histoire étant à la fin parfaitement connue de tout le monde, si ce prédicateur est quelquefois entré dans le domaine de la politique, ce n'est certainement pas en faveur des idées nationales qu'il a parlé.

Vous penseriez peut-être que les missionnaires qui courent nos campagnes, portant le trouble dans les esprits, semant la division parmi les hommes, sont les amis de la révolution qui permet leurs prédications incendiaires. Hélas ! ces missionnaires regardent le temps actuel comme l'abomination de la désolation et annoncent en termes très-clairs que d'autres temps ne tarderont pas à naître. On cite des paroles de prédicateurs débitées dans une église qui, si elles eussent été imprimées dans un journal, eussent infailliblement conduit leur auteur devant la cour d'assises. On est bien oublieux, vraiment !

Puisque les orateurs de l'église se montrent les ennemis de la révolution de juillet, le reste du clergé a-t-il donné du moins un démenti à ses orateurs ? Nous ne le pensons pas ; à moins toutefois qu'il n'ait songé à manifester son amour pour la révolution en tirant de la poussière de vieux drapeaux blancs pour les appendre aux parois des temples, en faisant promener dans les processions les oriflammes fleur delisées. Ce sont peut-être les amis du peuple, les soutiens de la révolution, ceux qui cherchent à égaler la raison publique par la jonglerie de saint Exupère, ceux qui écrivent aujourd'hui les déplorables diatribes qui retentissent dans les journaux ; qu'en pensez-vous ?

Il y a dans le clergé un certain nombre d'individus qui se sont ralliés, on l'a cru du moins. Il est vrai que le peuple, en voyant un prêtre accepter des honneurs d'un gouvernement, le regarde comme rallié ; mais il ne faut jamais se hâter de juger nos prêtres, on s'exposerait à trop de mécomptes. Voyez la conduite de l'archevêque de Lyon. En le tirant des montagnes du Velay pour lui donner le siège d'un primat des Gaules, le gouvernement né de la révolution de juillet avait pensé se l'attacher ; mais la partie remuante du clergé royaliste a reproché à M. de Bonald d'avoir sacrifié les croyances paternelles à une pensée d'ambition. Le reproche a porté, à ce qu'il paraît. Aujourd'hui M. de Bonald s'arrange de manière à ne se pas compromettre vis-à-vis des royalistes ; il a toujours un prétexte pour s'absenter quand sa présence pourrait faire soupçonner que son éloignement pour la révolution diminue. Faut-il le rappeler arrêtant sa voiture dans un faubourg afin d'arriver trop tard et d'avoir un prétexte pour ne pas assister à une cérémonie ?

Non, le clergé français n'est pas l'ami de la révolution ; il ne l'accepte pas, il la combat ; il ne rallie pas, il divise ; il ne parle pas à la raison, mais à la crédulité. Il avait peut-être une grande mission à remplir, il n'a pas pu s'élever à la hauteur qu'elle exigeait.

C'est le 15 août qu'en vertu de la loi électorale et du jury, les listes des électeurs et des jurés seront publiées dans les départements, et que des registres seront ouverts pour opérer toutes les adjonctions, rectifications ou retranchements. Tous les quinze jours, jusqu'au 15 octobre, un tableau supplémentaire à ces listes sera publié et placardé ; enfin, le 20 octobre, elles seront définitivement closes et arrêtées pour servir aux opérations électorales et du jury qui auront lieu dans l'année.

Les électeurs comme les bons citoyens ne sauraient apporter trop de soins dans le contrôle de ces listes.

Les électeurs de l'arrondissement de Verneuil (Eure) ont offert, mardi 25 juillet, un banquet improvisé à M. Garnier-Pagès. Le discours qu'il a prononcé a vivement ému les convives de cette réunion. Après avoir rendu compte de ses votes dans la dernière session, voici comment s'est exprimé ce député :

Voilà ce que nous avons fait, messieurs. Permettez-moi maintenant de vous dire en peu de mots ce que nous voulons faire.

La corruption règne dans le pays, elle s'infiltré de jour en jour davantage dans le corps politique ; nous voulons avant tout la poursuivre et l'en extirper. La corruption est organisée en système ; nous voulons poursuivre la chute d'un système qui a osé ériger la corruption en moyen de gouvernement. (Bravo ! Si la France, messieurs, était plus long-temps livrée à la corruption, n'en doutez pas, elle serait bientôt envahie, elle serait bientôt la proie des étrangers ; car, lorsqu'une nation est assez lâche pour se laisser corrompre, elle n'est pas assez courageuse pour se défendre. (Cette énergique apostrophe, prononcée d'une voix vibrante, provoqua un tonnerre d'applaudissements.)

Vous applaudissez, s'écrie l'orateur ; j'étais sûr que la vive expression des dangers de la patrie trouverait dans vos cœurs un vigoureux écho, car je savais que vous n'êtes insensibles à rien de ce qui concerne l'honneur, la sécurité et la grandeur de notre France ! (Nouveaux applaudissements.)

Ainsi donc, Messieurs, il faut réagir avec force contre la corruption. La corruption s'exerce dans les chambres par les places, dans le corps électoral par les places ; électeurs, députés, nous devons tous résister à ce débordement. Aussi je vous remercie du plus profond de mon cœur de ce que, pendant le cours de cette session, aucun de vous n'a voulu imposer à son député aucune de ces commissions, permettez-moi ce mot, qui auraient abaissé sa dignité. Vous n'avez pas voulu que votre député fût un solliciteur de places, un valet de cour, un coureur d'antichambres ministérielles. Vous n'avez pas voulu, comme tant d'autres, avilir celui que vous aviez élevé. Je vous en rends grâce et je vous en félicite ; car vous avez noblement compris qu'en exigeant de votre député qu'il ne demandât rien pour lui, vous ne deviez pas lui imposer de demander quelque chose pour vous ! (Vives marques de sympathie et d'adhésion.)

Tous les hommes honnêtes applaudiront à ces nobles paroles du député de Verneuil.

La corruption dans la chambre, la corruption dans le corps électoral, telle est en effet la plaie hideuse qui ronge notre époque et vicie dans sa source le gouvernement représentatif. Si cette plaie devait s'étendre, c'en serait fait de la France. Il est temps enfin que la conscience indignée de tous les hommes de cœur, de tous les amis du pays, se révolte contre le système qui la propage ; il est temps que l'opinion publique, par des protestations solennelles comme celles de M. Garnier-Pagès, en arrête les débordements.

Voici les nouvelles que donne le *Journal des Chemins de fer* sur le chemin de fer de Paris à Lyon :

FEUILLETON DU CENSEUR.

LE DOMINO ROSE.

OU DEUX PAGES DE LA VIE D'UNE GRANDE DAME.

(Suite et fin.)

II.

Le bonheur naît, vit et meurt comme toutes les choses de la terre. Souvent il meurt de mort violente en emportant tout avec lui. Un anonyme.
A la vie, au bonheur, dans sa douleur farouche,
Jeter un morne adieu,
Tomber à deux genoux, le front contre sa couche,
Et s'écrier : Mon Dieu !

A. DE LATOUR, *La Vie intime.*

— Ta toilette n'est pas terminée encore ! dit Ernestine avec une petite moue charmante, en se penchant sur la psyché de sa mère.
— Que tu es jolie ainsi ! s'écria la comtesse en contemplant sa fille avec orgueil. Regardez donc, Louise : que ce déguisement lui va bien !
— Mademoiselle va faire tourner toutes les têtes.
Et comme si cette réflexion de la femme de chambre eût éveillé un sentiment pénible chez M^{me} de Saint-Val, elle attacha précipitamment un dernier bracelet et entraîna sa fille.

Quelques intimes étaient réunis au salon ; de ce nombre était M^{me} de Surville.
— Arrivez donc, dit-elle en s'avançant vers M^{me} de Saint-Val. En vérité, c'est mal de retarder ainsi le plaisir qu'on éprouve à vous voir, et j'aurais été vous le dire jusque dans votre chambre à coucher, si je n'avais presque deviné cette jolie surprise, ajouta-t-elle tout bas en passant une main gracieuse sur la longue plume blanche qui ornait le chaperon d'Ernestine, qu'elle embrassa au front. Eh bien ! reprit-elle tout aussiôt avec un léger mouvement d'humeur, en fixant d'abord la comtesse, et en portant ensuite son regard sur sa robe, toute chatoyante de soie et d'or, et coupée sur un modèle du quinzième siècle, eh bien ! vous ne me dites rien, pas le plus léger compliment... et pourtant j'ai désolé Babin (1) pour satisfaire votre désir.

— Vous avais-je donc priée de désoler aussi de parure et de beauté toutes les femmes que je reçois aujourd'hui ?
— C'est un exemple que vous m'avez donné souvent, et vous savez que j'aime à vous imiter en tout.

(1) Costumier de la cour.

La foule, qui augmentait d'instant en instant, les sépara.

C'était vraiment chose belle à voir que toutes ces femmes, sous les déguisements les plus riches, rivalisant de luxe et d'éclat, s'agitant, se pressant dans ces salons tout brillants de bougies et d'or. Et cependant Ernestine restait indifférente à ce spectacle si nouveau pour elle et dont elle avait désiré être le témoin. Elle s'étonnait elle-même de ne pas ressentir cette joie d'enfant que l'idée seule d'assister à une semblable fête lui faisait éprouver il y avait si peu de temps encore. Mais c'est qu'alors, enfant riieuse et folâtre, elle n'avait rien à redouter, et qu'aujourd'hui seulement elle commençait à comprendre que pour elle aussi, peut-être, il y aurait des pleurs dans cette vie qu'elle s'était faite si belle ! Elle le sentait à tout ce qu'elle avait souffert du silence obstiné de sa mère, depuis la nuit cruelle où, à deux genoux et les mains jointes, elle lui fit l'aveu de son amour. Elle le sentait à toutes les craintes qui l'avaient agitée, lorsque la comtesse dans ses caresses du soir, et en l'embrassant plus longuement que de coutume, laissait couler sur son front des pleurs dont la pauvre jeune fille n'osait plus lui demander la cause. Et pourtant elle l'aimait toujours, cet Alphonse ; elle l'aimait de toutes les forces de sa jeune âme, et elle le lui avait dit avec bonheur, le jour où il avoua un sentiment qu'elle avait déjà deviné. Elle sentait aujourd'hui, à l'idée qui l'occupait, à l'émotion qu'elle éprouvait en l'attendant, à son indifférence pour toutes les joies qui s'agitaient autour d'elle, que tout ce qui ne se rattachait pas à son amour ne comptait presque plus dans sa vie.

Depuis long-temps accoudée sur le fauteuil de son père, Ernestine était livrée à ses réflexions, lorsque Alphonse parut.

Un œil clairvoyant l'eût deviné à l'expression de physionomie de la jeune fille, trop naïve et trop vraie pour lui rien cacher du plaisir qu'elle éprouvait à le voir. Elle se surprit même s'avançant de quelques pas pour arriver plus tôt jusqu'à lui, pressée qu'elle était d'être rassurée sur tout ce qui l'occupait si péniblement depuis deux jours.

Ce n'était plus ce jeune homme à la démarche timide et pourtant pleine de grâce, dont l'âge et le contact du monde nous dépare si vite, et qui naissait chez lui de la crainte de n'être pas préféré par celle à qui, en secret, il avait déjà depuis long-temps voué sa vie. Son front avait même perdu cette empreinte de tristesse que laissent ordinairement de longs chagrins, mais qu'à vingt ans un seul événement avait déjà profondément gravée chez lui, et le sourire du bonheur animait même ses traits beaux et nobles, lorsqu'il s'approcha d'Ernestine.

Un domino rose, à la tournure svelte et charmante, se mit entre eux, et s'emparant du bras d'Alphonse :

— Un mot, dit-il à voix basse.

Et comme Alphonse hésitait :

— Oh ! de grâce, ne me refusez pas, ajouta la même voix ; et, serrant

d'une main convulsive le bras qu'il tenait, le domino rose l'entraîna.

Avec des idées de bonheur bien différentes de celles qu'Alphonse s'était si délicieusement créées, un jeune homme se serait rendu avec ivresse à cette invitation, faite d'une voix si pressante, et aurait échafaudé tout un avenir d'amour sur le trouble et l'agitation qui se remarquaient dans la marche précipitée du joli domino, à la pression délicate et tremblante de ces deux mains de femme qui s'attachaient en anneau au bras qui résistait. Mais Alphonse, loin de pressentir un sentiment tendre dans ces indices de la passion, s'inquiétait au contraire de cette volonté si forte, si énergique, à laquelle il cherchait en vain à se soustraire. Il se sentait si heureux de son amour, de celui d'Ernestine, qu'il craignait que le moindre événement ne dérangeât sa vie. Il eut peur, lorsque, à travers un masque de velours noir qui cachait des traits qu'en vain il cherchait à reconnaître, un regard fixe et brillant se porta sur le sien. Fasciné, subjugué, il se laissa conduire.

Ernestine les suivit des yeux.

Après avoir traversé plusieurs salons, on le fit entrer dans un riche boudoir ; on en poussa la porte avec précipitation, et de la main on lui fit signe de s'asseoir ; on fit rouler un fauteuil devant lui, on s'y laissa tomber, comme épuisée par l'effort qu'on venait de faire, et pendant quelque temps on sembla chercher à se remettre d'une violente émotion. Et lui aussi, il eut besoin de se calmer, car tout alors lui disait qu'un grand drame allait se dérouler devant lui, que dans ce drame il jouerait un rôle, et ses genoux fléchissaient.

— Le hasard m'offre enfin les moyens de te voir sans témoins, Alphonse, et de te dire toute ma tendresse, sans te montrer la rougeur qui couvre mon visage.

Et comme Alphonse faisait un mouvement pour s'éloigner :

— Ecoute-moi, écoute-moi vite, car j'ai toute une vie à te raconter, et déjà l'on me cherche et l'on s'étonne de ma disparition.

Une femme d'un grand nom, jeune, pauvre et belle, fut sacrifiée à l'orgueil de ses parents, et mariée, malgré ses prières et ses larmes, à un vieillard riche et puissant. Ce mariage ne fut que malheurs ; d'un côté, défiance et jalousie ; de l'autre, un amour coupable et invincible, dont le devoir ni la raison ne purent triompher, et qu'alimentaient sans cesse les soupçons et l'outrage qui pesaient sur elle quand elle était pure encore. Enfin cette femme fut criminelle, et, pendant les dernières guerres de l'Empire, où son mari commandait, elle mit au monde un fils qu'elle confia à une main sûre et dévouée. Je ne chercherai point ici à atténuer sa faute en te disant les circonstances qui la conduisirent au déshonneur, en te montrant son cœur brisé et flétri à vingt ans par les remords. Tout cela, je le sais, ne peut l'excuser aux yeux du monde, et doit rester entre elle et Dieu.

« La commission supérieure a demandé de nouveaux documents et renseignements relatifs aux divers tracés de cette ligne ; elle doit se réunir le 1^{er} septembre. Nous sommes assurés que la question entière sera reprise à nouveau. Un ingénieur anglais distingué a été chargé d'examiner le tracé par Troyes. La compagnie qui s'est formée l'an dernier pour l'exploitation de cette ligne attend les travaux de la commission supérieure. Nos lecteurs n'ignorent pas que les souscripteurs anglais ont versé le dixième de leur souscription, et que ce dixième est déposé sous la condition que si les chambres françaises ne prenaient pas une décision dans le cours de la prochaine session, l'argent serait intégralement rendu aux souscripteurs.

« Une partie des personnes qui figuraient à la tête de cette compagnie y sont devenues tout-à-fait étrangères. Les spéculateurs français n'étaient pas aussi disposés que les souscripteurs anglais pour déposer leur argent avant même que le tracé fût fixé ; mais nous sommes persuadés qu'aussitôt que ce dernier point sera décidé, aucune difficulté ne s'élèvera de la part des capitalistes français pour verser leur argent et se joindre aux capitalistes anglais, dans le but de former une compagnie anglo-française, en sorte que le capital déjà souscrit, et dont partie est déjà déposée, facilitera d'autant la réalisation complète de l'affaire.

« On nous assure que le gouvernement français ne serait pas éloigné d'accepter les propositions qui lui seraient faites pour la construction de la ligne ; mais comme ce chemin, quel que soit le tracé adopté, présentera de grandes difficultés d'exécution, aucune compagnie, nous le pensons, ne sera disposée à courir les chances d'une telle entreprise sans une forte subvention. »

Le conseil d'arrondissement de Donai, dans sa dernière séance, a émis un vœu qui trouvera certainement de l'écho dans beaucoup de conseils généraux. Ce conseil a appelé l'attention du gouvernement sur la rémunération excessive des receveurs-général et particuliers, et notamment sur l'attribution qui leur est faite d'un droit appelé bonification, droit proportionnel aux avances qu'ils sont censés faire au trésor lorsqu'ils versent les produits de l'impôt avant le délai de deux ou trois mois qui leur est accordé pour chaque douzième.

D'une part, ces bonifications s'élèvent à des sommes considérables et constituent pour ces fonctionnaires des traitements hors de toute proportion avec ceux des magistrats de différents ordres. D'autre part, le désir d'accroître le chiffre de ces bonifications expose les receveurs à presser la rentrée des impôts avec une rigueur très-pénible pour les contribuables et sans utilité réelle pour l'état.

Le conseil a exprimé le vœu que ces bonifications soient supprimées, et que les contribuables profitent en grande partie de délais qui ne tournent actuellement qu'à l'avantage des receveurs-général et particuliers.

Paris, le 30 juillet 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La journée d'hier s'est bien passée : point de désordres, point de troubles, mais partout de vives protestations contre la suppression de la célébration des fêtes de juillet. Ces protestations ont été tellement énergiques et tellement générales de la part de la population parisienne que le *Journal des Débats* a cru devoir de nouveau, ce matin, expliquer pourquoi les fêtes de juillet n'ont pas été célébrées cette année et répéter l'assurance qu'elles le seront l'année prochaine. Tout ce qu'il dit pour justifier l'absence des fêtes cette année est une critique très-dure pour les fêtes prochaines, si nombreuses depuis quelque temps. Il serait difficile de mieux faire ressortir l'inconvenance de ces fêtes en présence du deuil officiel qu'on a imposé au pays. Quant à la déclaration que les fêtes de juillet seront de nouveau célébrées l'année prochaine, c'est un argument de circonstance auquel il n'a recours que pour calmer une effervescence momentanée ; mais les hommes qui connaissent la pensée véritable du pouvoir et ses projets savent bien que, s'il le peut, l'anniversaire de juillet ne sera pas plus célébré l'année prochaine que cette année et l'année dernière. C'est une concession de plus qu'il s'agit de faire à l'étranger, qui ne peut pas s'habituer à voir solenniser nos époques révolutionnaires, et qui repousse bien loin tout ce qui peut rappeler le souvenir de la catastrophe de juillet.

Plusieurs journaux, et parmi eux des journaux ministériels, rapportent que, dans la soirée d'avant-hier, des rassemblements qui ont parcouru les rues de Paris ont fait entendre les cris *A bas Guizot ! A bas les bastilles !* Nous ne savons si ces cris ont été

réellement poussés ; mais puisque les feuilles ministérielles l'affirment, il faut bien les en croire. Qu'est-ce que cela prouverait, d'ailleurs, si ce n'est que l'impopularité de M. Guizot ne diminue pas, et que la population parisienne n'a pas plus de sympathie pour les bastilles que l'on élève autour de la capitale que pour la personne de M. le ministre des affaires étrangères et pour les principes dont il est l'instrument plus encore que le représentant ? Au reste, les témoignages de répulsion dont M. Guizot est l'objet doivent lui sourire, car on sait qu'il a toujours professé cette opinion, qu'on ne pouvait être un bon ministre qu'à la condition d'être maudit et exécuté par ceux sur lesquels on fait peser son joug.

— Le *Message* vient de réduire son prix d'abonnement. Le *Message* est, comme chacun sait, une feuille officielle dont la publication coûte au gouvernement 120,000 francs par an, et qui lui coûtera peut-être encore davantage, aujourd'hui qu'il faudra faire face à la diminution qui va se produire dans les recettes par suite de la réduction du prix d'abonnement.

Le gouvernement a encore une autre feuille du soir et à laquelle il fait aussi ses communications.

Nous voudrions bien alors savoir à quoi sert la publication d'une double feuille ministérielle, si ce n'est à nourrir quelques médiocrités oisives qui se sont habituées à vivre du budget, et qu'on décore du titre de journalistes ministériels, quand on n'a pas mieux à leur donner.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, le 28 juillet 1843.

La municipalité de Saragosse, à la nouvelle de l'entrée de Narvaez à Madrid, a envoyé une députation au brigadier Ametler pour lui annoncer que la ville reconnaissait le nouveau gouvernement.

Perpignan, le 28 juillet.

Barcelonne était tranquille avant-hier ; on venait d'y apprendre l'entrée de Narvaez à Madrid.

Nous ne sommes pas surpris que la nouvelle de la reddition de Madrid ait déterminé Saragosse à renoncer à la lutte à laquelle elle se préparait. Cette lutte aurait été assez sérieuse ; déjà, dans un premier combat, la milice de cette ville avait eu 35 hommes tués ou blessés ; la colonne catalane arrivait à ses portes, bien déterminée à les briser à coups de canon, et le colonel Ortega recevait chaque jour du Haut-Aragon des renforts disposés à réduire cette capitale par la force, et même à la dévaster, s'ils avaient pu.

La seconde dépêche nous annonce que Barcelonne était tranquille le 26 ; mais la veille il y avait eu une réaction politique de la junte et des exaltés contre l'opinion modérée. Les rédacteurs de l'*Imparcial* ont été forcés de se réfugier à bord du brick français le *Mélagre* ; cette feuille avait été désignée par le ministre Serrano pour servir de journal officiel au gouvernement provisoire. La junte venait de faire procéder à une nouvelle élection des officiers de la milice ; toutes les nominations ont été emportées par le parti exalté.

Si le mouvement d'opinion qui vient de se manifester à Barcelonne se reproduit dans le reste de l'Espagne, il n'est pas douteux que les espérances du parti qui a conspiré le renversement d'Espartero ne soient complètement trompées.

Van Halen n'est pas le seul général qui tienne encore pour le régent ; il faut y ajouter le général Ricafort, qui commandait à Badajoz. Forcé de quitter cette ville après le soulèvement de la milice et de la garnison, mais ayant pu conserver quelques troupes sous son obéissance, il parcourt l'Estramadure pour y combattre les soulèvements, et dernièrement il a repris possession de la ville de Cacerez, chef-lieu de province.

Espartero était le 19 de ce mois à Ecija, à moitié chemin de Cordoue à Séville et à deux journées de marche de cette dernière ville. Sa direction prouve désormais qu'il ne se retire pas vers le Portugal, mais bien sur Cadix. Van Halen l'attend à Alcalá de Guadaíra, village sur la grande route de Cadix, à deux lieues de Séville. La capitale de l'Andalousie n'est point située sur cette même route ; elle en est éloignée de deux lieues vers la droite. Ainsi, Espartero n'est pas obligé de passer par Séville ou de faire un pénible détour pour continuer sa route sur Cadix. Van Halen observe Séville afin d'obliger les insurgés à y rester en force et de les empêcher d'envoyer au dehors des colonnes pour inquiéter la marche d'Espartero.

On évalue maintenant les forces du régent à 5,000 hommes, et celles de Van Halen à 2,500. Si Espartero arrive jusqu'à Cadix et trouve cette ville encore fidèle à sa cause, comme elle est bloquée par la frégate *Cortez*, le bateau à vapeur *Isabelle II*, et plusieurs chebecs ou felouques qui ont pris parti pour l'insurrection, il se

pourrait qu'après avoir espéré se maintenir quelque temps dans Cadix, soit pour prolonger la résistance, soit pour dicter quelques conditions à ses ennemis, il fût réduit à se rendre, comme Seoane, ou à s'esquiver sous un déguisement, comme Zurbarano.

Nous recevons par voie extraordinaire, comme Zurbarano, du 25. La *Gazette de Madrid* contient plusieurs décrets dont les dépêches télégraphiques nous ont déjà appris la substance ; ils sont publiés sous cette forme : *Au nom de la reine Isabelle, par le gouvernement national.*

Narvaez a été reçu par la jeune reine. La colonne catalane, commandée par Prim, est entrée à Madrid, où elle a été reçue avec enthousiasme. Un jeune homme, à la Puerta del Sol, a crié : *Vive le duc de la Victoire !* On l'a écharpé, et il a été laissé baigné dans son sang.

La duchesse de la Victoire est encore à Madrid, de même que Mendizabal qui se cache.

Rien de décidé encore sur la régence. Les uns disent que le régent sera le duc de Baylen, les autres que ce sera don Francisco de Paula ; d'autres encore pensent que la majorité de la reine, qui a douze ans et neuf mois, sera proclamée.

L'*Heraldo* et l'*Eco del Comercio* ont cessé de paraître.

Il a paru un décret pour la réorganisation de la milice nationale.

On lit dans l'*Emancipation* :

Nous avons les journaux de Madrid du 25 juillet. M. Lopez était arrivé la veille, car nous trouvons dans la *Gazette* deux décrets datés du 24 et contresignés par lui, par lesquels Caballero et Ayllon sont invités à revenir occuper le ministère dont les avait investis le décret du 9 mai dernier.

Un autre décret du gouvernement de la nation enjoint au général Narvaez de former une colonne expéditionnaire qui, sous les ordres du général Manuel Massaredo, ira renforcer en Andalousie la division Concha. On n'a pas encore de nouvelles de l'ex-régent.

Par ordonnance du chef politique Quinto, la milice nationale de Madrid a été dissoute et désarmée. Cortina, comme on sait, nommé inspecteur-général des milices, est chargé de procéder immédiatement à sa réorganisation.

Pendant les derniers jours du siège, il paraît que les postes de miliciens établis au Retiro y ont commis de grands dégâts ; les dommages sont évalués à plusieurs milliers de piastres. On a même détruit certains jeux qui servaient à amuser les jeunes princesses.

Il n'est pas jusqu'à la toiture de la ménagerie qui n'ait été totalement enlevée. L'*Eco* oppose à cette conduite celle des soldats d'Asproz qui, arrivés en plein jour, et après une longue marche, devant les vergers du Pardo, n'ont pas touché à un seul fruit, malgré la soif qui les dévorait.

Le *Castellano* fait le tableau de tout ce qui s'est passé à Madrid depuis la mise en état de siège. Le régime de la terreur était porté à son comble ; personne n'osait sortir des maisons. On insultait les passants dans les rues, on les arrêtait, quelque pressantes que fussent leurs affaires, pour les faire travailler aux tranchées ; les enfants, les vieillards, les prêtres, tout était pris sans distinction. La junte déployait un zèle et une activité dignes d'une meilleure cause.

Voici les bases de la convention passée entre la municipalité de Madrid et le général Asproz pour l'entrée des troupes dans la capitale.

Observation stricte et fidèle de la constitution de 1837 ;

Formation d'une junte provisoire nommée par la garde nationale ;

Respect inviolable envers la personne royale et les individus sans distinction d'opinions, de nuances politiques ou de rangs.

Les personnes qui ont composé la junte étaient :

MM. le général Francisco-Xavier Asproz, président, l'archevêque de Tolède, Joaquin de Fagoaga, Leon Villareal et Gonzalo de Cardenas.

— Voici en quels termes le général Serrano a annoncé aux juntes provinciales l'installation du gouvernement provisoire au sein de la capitale de l'Espagne :

« Excellences,

« Dans la matinée d'hier, les divisions commandées par les généraux Seoane et Zurbarano se trouvèrent en présence de l'armée du digne général Narvaez à Torrejon de Ardoz. Après un combat de quelques instants, la similitude de sentiments des soldats de la patrie fit cesser comme par enchantement l'effusion du sang espagnol, et tous, acceptant avec enthousiasme la cause de la constitution et de la reine, coururent embrasser leurs frères d'armes.

« Le résultat de cette brillante journée a été de mettre en fuite le général Zurbarano, d'obliger le général Seoane à se constituer prisonnier, et d'augmenter de 10,000 fantassins, 800 chevaux et 28 pièces d'artillerie l'armée de braves qui défend la cause des populations libérales.

« La seule force respectable qui paraissait encore vouloir soutenir le pouvoir de l'ex-régent une fois vaincue, les opérations militaires devaient tendre à délivrer la capitale et la monarchie de leurs oppresseurs, c'est-à-dire à se diriger vers le lieu qui renfermait le dépôt sacré d'une reine en laquelle les Espagnols placent tant d'espérances.

« L'armée expéditionnaire de Valence, renforcée par les divisions adhérentes, et réunie à l'armée de Catalogne qui accompagnait le gouvernement provisoire, s'est mise aussitôt en marche sur Madrid : les chefs ayant ensuite appris que le général Asproz avait déjà pénétré sans obstacle dans cette ville, le gouvernement provisoire s'y est également transporté le même soir à huit heures.

pas le malheur de toute ma vie. Dites-moi que vous ne le voulez pas, ma mère !

Pour toute réponse jetant au loin son masque, la comtesse de Saint-Val retomba anéantie, presque méconnaissable et comme épouvantée d'elle-même, sur le siège d'où elle avait en vain essayé de se lever.

— Horreur ! s'écria Alphonse.

Et il y eut un moment de silence.

— Cet événement, reprit la comtesse d'une voix éteinte, toute la honte dont je suis couverte, la douleur qui me torture, auront bientôt achevé d'user ma vie. Ce n'est donc pas pour moi que je vous implore ; car je sens là, dit-elle en portant la main à son cœur, que tout est fini, c'est pour ma fille, pour mon Ernestine que je vous prie. Sauvez-la, Alphonse, du malheur de maudire sa mère ; sauvez-moi de ses larmes à mes derniers moments. Ne lui dites pas ma faute... oh ! monsieur, ne la lui dites pas ! Laissez-moi son amour aujourd'hui et ses prières bientôt... Ne me faites point rougir devant ma fille. Grâce ! grâce ! Dieu m'est témoin qu'elle seule, et non pas le monde, m'a arrêtée dans les élan de ma tendresse pour vous ; que, sans elle, ce monde ne m'eût point empêchée de vous nommer mon fils. Mais ma fille, monsieur... rougir devant ma fille !... Ah ! pitié et pardon !

Et la comtesse se traîna aux pieds d'Alphonse, dont les lèvres tremblantes et pâles cherchaient en vain à exprimer sa pensée.

La porte s'ouvrit ; Ernestine parut.

M^{lle} de Saint-Val se leva tout-à-coup, courut vers elle, la serra contre son sein, et regarda fixement Alphonse :

— Vous ou moi, dit-elle.

— Je vous trompais, dit Alphonse en s'approchant d'Ernestine ; je suis marié...

Et pressant avec force le bras de la comtesse, sur lequel l'empreinte de ses doigts resta profonde :

— Ma mère, pour moi aussi tout est fini !

Les larmes de la comtesse coulèrent alors sur les joues de sa fille, qui, aux premiers mots qu'Alphonse avait prononcés, était tombée presque sans vie dans les bras de sa mère.

Le bruit lointain de l'orchestre interrompit seul le silence du désespoir.

Quelque temps après, il n'était bruit dans le monde parisien que de l'entrée de M^{lle} la comtesse de Saint-Val et de sa fille au couvent de l'Abbaye-aux-Bois.

La veille de ce jour, un convoi funèbre était sorti de l'hôtel d'Albrouse, s'acheminant, solitaire et sans suite, vers le cimetière du Père-Lachaise.

E. B. (Journal de Calais.)

« Ce n'était rien encore. Un supplice cent fois plus affreux s'appropriait pour elle. Cet enfant vécut et grandit loin de ses yeux ; ce n'est point elle qui reçut ses premières caresses et berça ses premières douleurs. Jamais son sourire ne s'arrêta sur elle, jamais ses baisers ne rafraîchirent son sang et ne consolèrent son âme. C'était à la dérobée, c'était la nuit qu'elle allait s'agenouiller près de son berceau. Que de fois, Alphonse, tu aurais eu pitié de cette femme, si tu l'avais vue, courbée sous le poids de ses douleurs, venir chercher près de son enfant endormi le calme et l'oubli !

Mais non, elle est maudite du ciel la femme qui s'oublie : pour elle ni repos ni trêve. Plus tard, lorsqu'il devint homme, lorsque sa gloire littéraire commença, lorsque son nom fut prononcé au milieu des applaudissements dans les cours publics, c'est dans les bras d'une étrangère qu'il courut cacher son trouble et ses couronnes. Et là, tout près de lui, perdue dans la foule, sa mère n'osait se vanter de son fils ; elle dut cacher sa joie comme elle cachait ses remords, et une main amie dut la retenir, la malheureuse ! pour qu'elle n'allât pas faire parade de son crime et dire à tout ce monde assemblé : Cet homme que vous couronnez, c'est mon fils !

— Achevez... oh ! de grâce, achevez ! dit Alphonse en s'emparant des deux mains que dans un moment d'exaltation ou avait tendues vers lui. Cette femme ?

— Cette femme, Alphonse, cette femme vouée à toutes les hontes, puisque tu ne l'as pas devinée, c'est moi !... Et ce fils, dont elle implore pitié et pardon, c'est vous !

— Ma mère !

Et Alphonse relevait avec amour cette femme qui était tombée à ses pieds.

— Vous ma mère !... Oh ! mon Dieu, merci !

Et il baisait avec transport les mains qui pressaient sa tête charmante, et il étreignait contre son cœur cette femme qui était rejaillie presque sans vie sur son épaule.

— O mon Dieu ! dit-elle, tout le passé s'efface dans un pareil moment !

— Ma mère, que je vous dois de bonheur pour tant de souffrances ! Ma mère ! laissez-moi m'enivrer de ce nom, de ce nom que jamais je n'entendis prononcer sans envie et sans regret ! D'aujourd'hui, je le sens aux sentiments qui m'agitent, une autre existence va commencer pour moi. Car moi aussi, maintenant, je tiens à la vie par des liens chers et sacrés, et si je ne puis me vanter de ma mère, je puis du moins l'aimer et la béner en secret : en secret aussi je puis rire des sottises préjugées de ce monde, qui rougissait presque de moi, pauvre jeune homme sans appui, sans nom, et dont l'âme aimante ne trouvait que pitié et dédain dans la vie ! Car moi aussi j'ai bien souffert ! Oh ! mais je vous afflige... pardon ! Ne parlons que d'avenir. A vous, ma mère, tous mes projets, tous mes rêves de gloire et d'amour !

— D'amour ! répéta cette femme avec effort, et comme si un sentiment douloureux l'eût tout-à-coup frappée au cœur et enlevée à son extase, d'amour !...

— Pourquoi ce trouble ? dit Alphonse, qui s'était aperçu du tressaillement que ce mot avait produit, et surtout, pourquoi ce masque, toujours ce masque, qui me cache vos traits ? De grâce, ma mère...

Et comme il faisait un mouvement pour le détacher :

— Alphonse, plus tard... peut-être. Ecoutez : rien n'échappe au cœur d'une mère, et ton amour n'est point un secret pour moi. Dans ce monde où je ne t'adressai jamais la parole, mais où depuis long-temps je te suis des yeux et de la pensée, crois-tu que je n'ai pas deviné ce sentiment et celle qui l'inspire ? J'ai tout vu, tout compris, et c'est alors que j'ai gémi de ne pouvoir aller me jeter entre vous deux et te dire : Elle ne peut être à toi !

— Que dites-vous ?

— Je connais le comte de Saint-Val. Ambitieux et fier, c'est un mariage d'ambition et d'éclat qu'il veut pour sa fille ; c'est par amour-propre qu'il l'aime et la caresse, et son cœur sec et froid ne sacrifiera rien à son bonheur.

— Rien ! dit Alphonse d'une voix altérée.

— Rien. Tout ploie sous ce despotisme de sentiment. Etranger à toute affection de famille, n'étant époux et père que de nom, Ernestine ne saurait le fléchir et devra aussi tomber sa victime. Ecoutez, mon fils, oh ! écoutez ma prière, la première que je t'adresse, la seule que je t'adresserai peut-être jamais. Cet amour qui commence ne domine pas encore à tel point ta vie que tu ne puisses y renoncer sans en souffrir toujours ; pars, quitte la France...

— Renoncer à Ernestine ! jamais.

— Veux-tu son malheur ? Mon exemple ne t'éclairera-t-il pas sur tes devoirs, et faut-il donc te répéter ma honte pour éviter la sienne ? Cher enfant, quitte-la sans la revoir jamais, entends-tu bien ? car jamais, je le répète, elle ne peut être à toi. Au nom du ciel, évite-lui des remords. Oh ! Alphonse, si tu savais ce que c'est que des remords !

— Et qui pourrait m'en séparer, maintenant que j'ai son amour ? Son père, dites-vous ? Mon pouvoir sera plus fort que le sien, car je sens mon amour s'augmenter encore quand vous m'éclairiez sur les passions dont sa fille deviendrait le jouet. Renoncer à elle ! aller dire à cet ange que je ne veux plus de son amour, de cet amour que j'ai mis tant d'ardeur à faire naître ! aller briser son cœur en lui montrant toute la faiblesse du mien ! Ne l'espérez pas ! ne l'espérez jamais ! Mais vous ne savez donc pas à quel point je l'aime ! dites, vous ne le savez donc pas !

— Et si je l'exigeais ?

Et ces paroles tombèrent lentes et lourdes au milieu des pleurs.

— Si vous l'exigez ! Oh ! mais vous ne l'exigerez pas ; vous ne voudrez

L'action du gouvernement étant par conséquent rétablie au siège de la monarchie, la cause de la constitution et la sécurité de la reine demeurent à l'abri de toute espèce de machinations.

Je me hâte de vous informer de ces heureux événements pour la satisfaction des généreux habitants de votre province.

Madrid, le 23 juillet 1843. SERRANO.

La maille-poste d'Espagne arrivée le 27 à Bayonne a été arrêtée en Burgos et Lerma par plusieurs hommes armés. Le postillon, ayant voulu continuer sa route malgré la défense des brigands, a été étendu mort d'un coup de fusil. Les six voyageurs qui se trouvaient dans la malle ont été dépouillés de tout ce qu'ils possédaient.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

Le premier but de l'insurrection est atteint : la chute de la régence est désormais pour nous un fait accompli ; la date de tel ou tel jour importe peu.

Nous serons sobres de réflexions aujourd'hui ; il faut attendre quelques jours pour pouvoir être fixé sur la marche du nouveau gouvernement. Nous ferons observer seulement que le commandement des armées et les principaux postes militaires ont été laissés aux mains des généraux chrétiens ; mais en même temps le ministère Lopez est réintégré, de sorte que les forces militaires appartiennent aux modérés et le gouvernement aux progressistes : lesquels sont en meilleure position pour recueillir les fruits de la victoire ? C'est ce qu'un prochain avenir ne tardera pas à nous apprendre. Quant à Espartero, on n'en a rien su depuis le 17 juillet, jour de son entrée à Cordoue.

Une question de la plus haute importance, et dont la solution ne saurait souffrir un long retard, commence à préoccuper tous les esprits. Convocera-t-on les cortès, ordinaires ou constituantes, avec le ministère Lopez ? ou bien se contentera-t-on de réélire à Madrid une junte centrale pour toute l'Espagne ? C'est là une question immense ; nous attendrons qu'elle soit résolue dans un sens ou dans un autre, car alors seulement nous pourrions savoir si le nouveau gouvernement entend demeurer révolutionnaire ou redevenir constitutionnel ; en d'autres termes, s'il veut consulter la nation et lui laisser le libre et régulier exercice de ses droits.

Nous concevons parfaitement les moyens révolutionnaires quand la lutte est pendante, nous les comprenons tant que dure l'état de guerre, car nous ne sommes pas de ceux qui chicanent trop sévèrement sur la légalité de leurs actes, soit une insurrection qui vient d'éclater, soit un gouvernement qui a à se défendre contre une formidable attaque à main armée. Mais, après la victoire, toute autorité bien intentionnée doit s'empêcher de rétablir l'empire de la constitution et de consulter la nation. Le nouveau gouvernement de Madrid deviendrait suspect à nos yeux, il donnerait à tous le droit d'incriminer ses intentions, s'il cherchait son appui dans une junte centrale plutôt que dans les cortès, qui, puisant leur droit au sein de la nation entière, ont seules qualité pour la représenter et agir en son nom.

La junte centrale, au contraire, ne serait composée que des délégués des juntes insurrectionnelles ; or, ces juntes sont-elles bien et partout la représentation sincère des populations au milieu desquelles elles se sont installées presque toutes par d'autres voies que celles de l'élection ? Les tiraillements déjà survenus en Catalogne et en Galice sembleraient prouver le contraire. Organisées pendant le combat, elles ont pu, tant qu'a duré la lutte, cumuler tous les pouvoirs ; mais, après la victoire, elles ne sauraient retenir, absorber les droits électifs de leurs concitoyens, sans se rendre coupables de violence et d'usurpation. Ce principe ne nous paraît pas sujet à contestation.

En outre, ne pourrait-il pas arriver que l'autorité d'une pareille junte centrale ne reçût pas l'appui d'une adhésion unanime ? Ne serait-il pas à craindre dès lors que ses actes ne rencontrassent de l'opposition et même des résistances armées, suivant les passions des localités, dans les provinces que ces actes viendraient à contrarier ? Sans être sur les lieux, nous présumons que c'est le parti militaire qui réclame la junte centrale. Si donc M. Lopez veut se montrer le digne représentant du parti national, il ne lui est pas permis de céder sur ce point capital ; il doit exiger la réunion des cortès. Sa conduite dans cette grave question, qui domine toute la situation, la pierre de touche de ses intentions ; nous espérons, dans l'intérêt de la révolution espagnole, que M. Lopez se montrera fidèle à ses principes et à ses antécédents parlementaires.

— On écrit de Madrid, en date du 25, au *Phare* :

« Voici un court résumé des faits principaux survenus dans cette capitale :

« Les troupes prononcées, sous les ordres des généraux Narvaez, Aspiroz, Bayona et Serrano, ont fait leur entrée dans cette ville hier et avant-hier ; elles ont défilé devant la reine qui se tenait sur un des balcons du palais. Les forces prononcées s'élevaient à plus de 30,000 hommes ; elles ont été accueillies avec beaucoup d'enthousiasme par la grande majorité de la population. Un bataillon de Catalans de la brigade Prim a été, ainsi que son chef, l'objet des plus vives acclamations.

« Quelques désordres ont eu lieu avant-hier au soir. On dit que quatre soldats de la division Aspiroz ont été tués par des gens du peuple qui criaient : *Vive Espartero* !

« On assure que Zurbarano, qui s'était logé dans un hôtel de la rue du Caballero de Gracia, a pris la fuite en poste vers l'Andalousie pour rejoindre le régent. M. Mendizabal a disparu aussi.

« Hier, à l'occasion de la fête de la reine-mère, l'artillerie de la place a tiré des salves. Il y a eu baise-main au palais.

« C'est à présent que commence, à vrai dire, le dénouement du drame qui agite l'Espagne depuis un mois et demi. Je crains que les vainqueurs ne soient pas bien d'accord sur ce qui reste à faire : les uns veulent la convocation des cortès avec le cabinet Lopez, tandis que d'autres seraient d'avis, à ce qu'on assure, de réunir la junte centrale. Cette immense question devra, dans tous les cas, être promptement résolue. »

AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER, le 20 juillet. — Les tirailleurs indigènes à pied sont de bons soldats, disent leurs chefs. C'est possible ; mais, on doit le reconnaître, le voisinage des villes est pernicieux pour la discipline de ces corps, que l'on raison de faire stationner dans les endroits les plus malsains où nos soldats périraient décimés par les maladies. Par exemple, ces indigènes ont l'habitude des femmes, et les en priver tout-à-fait est chose fort difficile ; ils désertent pour les visiter, n'importe la rigueur des punitions qu'ils bravent dans cette circonstance ; ils laisseraient alors le plus intrépide chaox pour la bastonnade. Mardi, ils ont abandonné la Maison-Carrée en si grand nombre que le commandant a dû en prévenir l'autorité à Alger. On renforça donc le poste de la place, et des patrouilles de gendarmerie, d'agents de police et de soldats de ligne furent dirigés dans toutes les rues, principalement chez les femmes publiques. On est parvenu à en arrêter une grande quantité, et le poste de la milice en fut encombré. Vers quatre heures, un détachement de 53 tirailleurs indigènes, sous l'escorte des miliciens et de la gendarmerie, fut mené loin, hors de la ville, sur la route de la Maison-Carrée, où on les a dirigés de force. Il est à présumer qu'à leur arrivée au camp, on aura cherché à refroidir leur ardeur amoureuse par une vigoureuse et abondante distribution de coups de bâton, remède efficace et employé avec assez d'avantage jusqu'à présent ; il a du moins ce mérite incontestable de faire détester la promenade pour un certain temps.

— La chaleur a été très-moderée jusqu'à présent à Alger où le thermomètre ne s'est élevé qu'à vingt-neuf degrés centigrades, et, chose très-rare, il a plu pendant deux jours.

— Un événement malheureux a saisi d'épouvante toute notre population. Aujourd'hui, à trois heures et quart, un Bédouin, ayant été arrêté, fut amené au poste de la place, où l'ordre arriva de le conduire au bureau arabe qui est dans une rue peu fréquentée (rue de la Lyre). M. Auger, notaire, homme éminemment estimable et très-aimé de notre population, directeur de la milice de garde, était commandé pour le conduire ; l'Arabe marchait tranquillement entre les trois artilleurs, lorsqu'arrivé dans la rue de la Lyre, et jugeant sans doute l'occasion favorable pour se sauver, il tira tout-à-coup un poignard de dessous son burnous, en perça le malheureux M. Auger et prit la fuite. Cet assassin a été arrêté presque aussitôt, mais notre estimable compatriote n'en est pas moins blessé, et je ne sais si le coup est mortel ; il a fallu le porter dans une voiture pour le ramener à son domicile.

Une foule considérable suivait l'Arabe, dont la figure ressemble à celle d'un monstre, et chez lequel le repentir ne paraît pas avoir accès. J'ignore les motifs de son arrestation première ; mais il est à croire que c'était pour un cas très-grave, puisque cet Arabe n'a pas hésité à assassiner un de ses gardes pour se sauver.

— M. Dubodan, notre nouveau procureur-général, a débarqué à Alger le 17 de ce mois sur le *Pharamond*.

On lit dans l'*Auxiliaire breton* :

Il paraît que décidément S. A. R. le duc de Nemours descendra à l'hôtel de la préfecture de Rennes et aussi à celui de Vannes. On ajoute, quant au séjour que fera le prince dans le département du Morbihan, que M. le préfet Lorois lui a fait accepter une fête sur l'emplacement si extraordinaire de Carnac. Au milieu de ces inexplicables débris du culte druidique, M. Lorois présentera au prince, dans leurs costumes originaux, la plupart des maires de son département. On raconte à l'avance merveilleuses de la splendide fête que cet administrateur prépare en ces lieux à ses propres frais.

Nous avons, dit à ce sujet la *Vigie du Morbihan*, que les merveilles de la fête qu'on nous annonce font si peu de bruit que nous n'en avons été instruits que par l'*Auxiliaire breton*. Il nous semble qu'on s'y prend de bien bonne heure pour célébrer la somptuosité extraordinaire du festin druidique que M. le préfet doit donner à ses frais. Qu'on y prenne garde : les dîners sont comme les prétendues beautés ; il ne faut pas trop les vanter à l'avance, si l'on ne veut pas courir le risque de causer bien des déceptions.

Les recettes du chemin de fer de Paris à Orléans se sont élevées, du 19 au 25 juillet, à la somme de 106,802 fr. Les voyageurs et bagages entrent dans cette somme pour un produit de 93,483 fr. 86 c. ; les marchandises et messageries pour 13,318 fr. 39 c.

Les recettes du chemin de Rouen, du 18 au 24 juillet, ont donné un total de 84,417 fr. ; 11,376 voyageurs ont rapporté 77,003 fr. 45 c., le transport des marchandises et messageries, qui commence seulement à s'organiser, n'a encore produit que 7,414 fr.

Il y a certaines gens qui ne veulent pas qu'on suppose la famille d'Orléans capable de faire de mauvaises affaires. Quelques journaux anglais s'étant permis de gloser sur la dot de M^{me} la princesse de Joinville, la *Presse* leur répond par la déclaration suivante qu'on peut regarder comme officielle :

La princesse du Brésil apporte à son époux, par contrat de mariage : 1° 4,000,000 en argent ; 2° 180,000 fr. de rente sur le 6 0/0 brésilien ; 3° vingt-cinq lieues de terres dans la province de Sainte-Catherine, au choix du prince, dans les meilleures localités. Cette province, située le long de la mer, contient de magnifiques forêts et des mines. 4° La princesse possède, comme fortune privée, 26,000 fr. de rente et cent quarante-cinq inscriptions sur le 6 0/0 brésilien, et pour environ 200,000 fr. de diamants et bijoux. 5° L'empereur du Brésil fait don à sa sœur de 300,000 f. pour son trousseau.

Les droits à la couronne du Brésil sont expressément réservés à M^{me} la princesse de Joinville ; elle deviendra impératrice du Brésil, à l'exclusion même de sa sœur aînée la reine de Portugal, si l'empereur don Pedro II et la princesse dona Januaria, l'héritière présomptive, viennent à décéder sans héritiers immédiats. Cette clause est insérée dans le contrat de mariage de la princesse.

Le Constitutionnel publie la nouvelle suivante :

On assure qu'une flotte turque, composée de deux vaisseaux de ligne, quatre frégates, plusieurs corvettes, bricks et bâtiments à vapeur, est sortie dans les premiers jours de ce mois de Constantinople, et qu'elle se porte sur Tunis avec des intentions hostiles.

On lit dans le *Patriote vendéen* :

Une barrique de vin a été trouvée il y a quelque temps sur la côte de Saint-Gilles. L'administration de la marine a vendu cette épave aux enchères publiques. La concurrence des envieux l'a fait monter jusqu'à neuf cents francs ; elle a été adjugée pour ce prix au séminaire des Sables. L'économiste de cette maison a déclaré qu'il était autorisé à la payer quinze cents francs. Avis aux âmes charitables qui payent tribut à ces pauvres séminaires pour lesquels on fait tant de quêtes.

CHEMIN DE FER DE SAINT-ETIENNE A LYON. — ACCIDENT. — RÉCLAMATION.

Le *Journal de Saint-Etienne*, dans son numéro du 26 juillet, a annoncé à ses lecteurs qu'une rencontre avait eu lieu sur le chemin de fer, dans la nuit du vendredi au samedi précédent, entre un convoi de voyageurs à la remonte de Lyon et un convoi de wagons chargés de charbon descendant sur Rive-de-Gier. Nous avons dit que l'abordage des deux convois sur le même rail-way n'avait pu être évité malgré les signaux donnés et les dispositions prises activement par les conducteurs pour l'éviter, mais que du reste, et sauf quelques avaries, on n'avait eu dans cette rencontre aucun malheur à déplorer.

Nous appelons ensuite l'attention de l'autorité supérieure, celle de la compagnie et du préposé spécial à la police du chemin de fer sur les conséquences terribles qu'aurait pu avoir cet accident si les deux convois se fussent rencontrés inopinément au détour de quelques unes des courbes du chemin. Cela était dans notre droit. Nous dirons mieux : comme il s'agissait de la sûreté publique et de sages précautions pour l'avenir, ce que nous avons écrit, il était de notre devoir de l'écrire.

MM. les employés du chemin de fer, et surtout M. le directeur, ne penent pas ainsi ; aussi l'article a-t-il fait beaucoup de bruit sur toute la ligne de Saint-Etienne à Lyon. On s'est donné un mouvement inouï. Des lettres ont été expédiées, des estafettes sont parties pour les bureaux de la presse lyonnaise afin de démentir le fait publié par le *Journal de Saint-Etienne*. Au bureau central de la direction il y a eu de superbes indignations contre la presse et de grandes colères. C'est sous l'inspiration de ces mauvaises conseillers que M. Gervoy nous a écrit la lettre suivante. Cette lettre aurait pu être plus polie, mais c'est là son moindre défaut.

Le directeur du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon à M. le rédacteur du *Journal de Saint-Etienne*.

Monsieur, Vous avez annoncé dans votre numéro d'hier qu'un convoi du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon avait éprouvé un accident grave dans la nuit du 21 au 22 de ce mois.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur, qu'avant de publier ce fait, vous auriez dû prendre la peine de vous assurer de sa réalité.

Il n'y a eu ni rencontre de convois ni voitures brisées, aucun accident n'est arrivé, et l'article dont il s'agit n'a pas le moindre fondement.

Je vous prie et vous requiers au besoin d'insérer la présente lettre dans le plus prochain numéro de votre journal.

Recevez, etc. Le directeur du chemin de fer, A. GERVOY.

D'abord, — et ceci est très-grave quand on se donne des airs de régent de collège, comme se le permet ici M. le directeur de la compagnie du chemin de fer, — il serait bon de se montrer moins léger. Nous n'avons pas dit qu'il y ait eu des voitures brisées. Nous reconnaitrions des premiers, — et nous l'annonçons fait sans la lettre de M. le directeur du chemin de fer, — nous reconnaitrions qu'il y a eu dans les détails de l'événement quelques inexactitudes, mais le fait principal subsiste avec toutes ses conséquences possibles : LA RENCONTRE DE DEUX CONVOIS EU LIEU SUR UN MÊME RAIL-WAY. Seulement, l'un de ces convois, au lieu d'être composé de wagons chargés de charbons, se composait de fourgons de nuit chargés de marchandises. Il n'y a pas eu de choc ; les chevaux du convoi de remonte, s'étant effrayés à l'approche des fourgons, sont sortis de la voie et ont heureusement aidé à retenir le mouvement des voitures dont ils ont accéléré l'arrêt, puis aussitôt les voitures ont pris un mouvement de retraite qui les a sauvés.

Mais l'alarme n'en a pas été moins vive ni moins générale parmi les voyageurs. Quelques uns sont descendus à terre, et une dame ne voulait pas absolument remonter dans la voiture, tant sa frayeur avait été grande. Cette dame, nous avons l'honneur de la connaître, et elle est toute prête, ainsi que deux autres voyageurs, à déposer de l'exactitude de ce fait devant l'autorité.

Après cela, permis à M. le directeur de la compagnie du chemin de fer d'écrire, comme il le fait au moins très-légalement, que l'article qu'il relève n'a pas eu LE MOINDRE FONDEMENT. En général, MM. les directeurs des compagnies de chemins de fer sont doués d'une grande force de caractère et d'une confiance imperturbable en matière d'accidents. Le lendemain de l'horrible catastrophe du chemin de fer de Versailles, un de ces messieurs n'écrivait-il pas à un journal « qu'il fallait que le public se mit en garde contre la malveillance qui ne manquerait pas d'exagérer le sinistre » ? Grand merci ! Que fallait-il donc à ce monsieur ?

Maintenant nous prendrons la liberté de poser une question à M. le directeur, dans l'espoir qu'il voudra bien y répondre pour tranquilliser le public.

Y a-t-il ou n'y a-t-il pas, toutes les nuits, un départ de fourgons de marchandises descendant de Saint-Chamond à Rive-de-Gier sur LA MÈME VOIE que prend, à la remonte de Rive-de-Gier à Saint-Chamond, le convoi des voyageurs, et cela parce que la compagnie fait partir de Rive-de-Gier sur l'autre voie, entre deux heures et deux heures et demie après minuit, les wagons à vide remontant à Saint-Chamond ?

Si le fait existe, comme nous le soutenons, il suffit à lui seul pour démontrer tout ce qu'il y a d'imprévoyance et de danger dans un pareil service, alors surtout qu'il se fait la nuit. Que, par négligence ou même par une circonstance indépendante de la volonté des conducteurs, on ne s'arrête pas de part et d'autre juste au point convenu, qu'un frein se brise, on peut tomber l'un sur l'autre et se broyer. Qu'on se rappelle le fatal événement de Givors.

Mais que la compagnie devance d'une heure ou de deux le départ de nuit des wagons à la remonte de Saint-Chamond, ou bien que les fourgons de nuit, au lieu de partir de Saint-Etienne à onze heures, partent à une heure après minuit, tout danger cesse, et la sûreté des voyageurs n'est plus compromise.

On s'étonne vraiment que M. le directeur de la compagnie du chemin de fer n'ait pas encore songé à une mesure aussi simple. Il est temps encore de la prendre. Il le fera sans doute, et cette réponse vaudra mieux que celle qu'il nous a envoyée aujourd'hui.

Chronique.

LYON.

Avant-hier, près de Villeurbanne, sur la route qui conduit au camp, une petite fille a été prise entre deux voitures qui venaient en sens contraire et a eu la tête écrasée.

— M. le directeur des postes de Lyon nous adresse l'avis suivant :

« A dater du 1^{er} août, deux nouvelles boîtes aux lettres sont ajoutées à celles déjà existantes, et sont placées :

» L'une, à l'hôtel de la Mairie de la Croix-Roussé ;

» L'autre, au cours Morand, n. 9, maison Lioret, au débit de tabac.

NOTA. — La levée des boîtes a lieu, en cette saison, à neuf heures et onze heures du matin, à deux heures et sept heures du soir. »

DEPARTEMENTS.

Le nouveau service des paquebots-postes à vapeur entre Marseille et la Corse va être mis en activité. Le premier départ de Marseille pour Bastia est fixé au 1^{er} août prochain.

Les départs de Marseille auront lieu :

Pour Bastia, le mardi de chaque semaine, à midi ;

Pour Ajaccio, le vendredi, à la même heure.

Les départs de la Corse pour Marseille auront lieu :

De Bastia, le vendredi de chaque semaine, à neuf heures du matin ;

D'Ajaccio, le mardi, à huit heures du matin.

Le prix des places de voyageurs sur ces paquebots est de 50 fr. pour la première classe, 30 fr. pour la deuxième et 15 fr. pour la troisième.

Le transport des matières d'or et d'argent est fixé : pour l'or, à 20 c. par chaque 100 fr. ; pour l'argent, à 25 c. aussi par chaque 100 fr.

Ces paquebots ne transporteront pas de marchandises.

— Les intempéries pluvieuses qui surviennent dans une saison où le beau temps serait si nécessaire redoublent les alarmes pour les blés non moissonnés ou non rentrés.

La vigne ne laisse presque plus d'espérances de récolte, et sur beaucoup de points les pommes de terre sont pourries.

(*Courrier de l'An.*)

— La statue de Bichat est arrivée mardi soir à Bourg ; elle sera bientôt placée sur son piédestal, dont la confection est fort avancée.

L'inauguration est définitivement fixée au jeudi 24 août.

Cette cérémonie aura lieu avec la pompe convenable. Le conseil municipal de Bourg a voté une somme de 1,000 fr. pour contribuer à une solennité dont l'éclat doit répondre au caractère du monument et à la reconnaissance nationale qui l'a érigé. (*Idem.*)

— Le conseil de guerre de la 8^e division militaire, séant à Marseille, a eu à juger ces jours derniers un affaire grave, celle de Reboul, natif de Tonneins (Lot-et-Garonne), âgé de dix-neuf ans, caporal au dépôt du 5^e léger à Avignon, assassin de la nommée Marguerite Avon, âgée de vingt-un ans.

Reboul, exaspéré de la détermination que les parents de Marguerite avaient prise de la marier, la frappa de plusieurs coups de couteau, et, au moment où cette infortunée voulait fuir, l'assassin lui porta un dernier coup à la tempe qui l'étendit morte sur la place. Le crime consommé, Reboul s'était porté à lui-même quatre coups de poignard vers la région du cœur.

Transporté à l'hôpital et guéri de ses blessures, il a comparu mardi dernier devant le conseil de guerre. Cette affaire, fort dramatique et pleine d'intérêt, a tenu deux audiences.

Reboul a été condamné à la peine de mort. Il a refusé de se pourvoir en révision.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *National de l'Ouest* (Nantes) :

« Un assez grand nombre d'habitants de la ville et de la campagne nous rapportent que ce matin, à quatre heures, on a ressenti une assez forte secousse de tremblement de terre. »

— L'individu qui a tiré, il y a trois semaines environ, un coup de pistolet, place du Palais-Royal, sur un jeune homme, a été arrêté hier. C'est, assure-t-on, un ancien capitaine au service de l'Espagne. Il a déclaré qu'il avait été porté à ce crime pour satisfaire une vengeance particulière, et que, dans son trouble, il avait fait erreur de personne.

— Le chiffre des appointements alloués aux dames du Grand-Opéra se répartit de la manière suivante :

M^{me} Stoltz, prima donna, contralto : 75,000 par an et 100 f. de feux par représentation.

M^{me} Dorus-Gras, prima donna, soprano : 60,000 f. et 80 f. de feux.

M^{me} Treilhet-Nathan, prima donna, contralto : 20,000 fr. et 50 fr. de feux.

M^{me} Dobreé, prima donna, soprano : 19,000 f. et 50 f. de feux.

M^{me} Méguillet, prima donna, mezzo-soprano : 22,000 f. et 40 f. de feux.

M^{me} de Roissy, prima donna, soprano : 15,000 f. par an.

M^{me} Carlotta Grisi, première danseuse : 40,000 f. et 60 f. de feux.
 M^{me} Louise Fitz-James, danseuse de caractère : 18,000 f.
 M^{me} Pauline Leroux, danseuse de caractère : 18,000 f. et 50 f. de feux.
 M^{me} Maria, première danseuse : 25,000 f. par an.
 M^{me} Forster, première danseuse : 16,000 f.
 Les sœurs Dumilâtre, danseuses de deuxième ordre : 10,000 f.
 Chaque danseuse du corps de ballet a 1,500 f.
 Chaque choriste a de 1,200 à 2,500 f.
 Les figurantes, appelées *marcheuses*, qui ne savent ni chanter ni danser, ont 900 f. par an.

Ce qui permet de porter à un taux aussi élevé, et nous avons le droit d'ajouter aussi scandaleux, la plupart de ces traitements, c'est la subvention de 750,000 f. que l'Etat paie annuellement au Grand-Opéra. Cette subvention ne saurait manquer d'être tôt ou tard supprimée, ou considérablement réduite, ou laissée au compte de la ville de Paris, qui seule en profite. Il n'y a rien de plus injuste que de faire contribuer les paysans de la Basse-Bretagne ou de la Sologne aux plaisirs de ceux qui vont à l'Opéra, d'où la nécessité de faire supporter par la ville de Paris la subvention donnée à l'Opéra. Quant au chiffre si élevé de cette subvention, nous espérons qu'on comprendra aussi la nécessité de la réduire. En effet, depuis quelques années, l'énormité des appointements donnés aux premiers sujets de l'Académie royale a considérablement accru les prétentions des artistes qui desservent les théâtres de province, et ces prétentions sont aujourd'hui telles, que la plupart des théâtres de nos départements sont de fort mauvaises affaires, ou ne peuvent subsister qu'à l'aide de subventions très-onéreuses pour les villes qui sont entrées dans cette voie et qui se voient chaque jour condamnées à de nouveaux sacrifices.

— On vient d'établir en Angleterre, sur le chemin de fer de Londres à Birmingham, une voiture-modèle qui est, sans aucun doute, appelée à un grand succès de commodité, d'agrément et de confort, si cher à nos voisins d'outre-mer.

Cette voiture est faite de telle sorte, qu'elle renferme dans son flanc un café, un restaurant et un boudoir. Là, les voyageurs ne s'aperçoivent pas de la longueur du chemin à parcourir, et tout en mangeant un excellent dîner, humant une savoureuse tasse de thé ou de café, fumant un cigare de la Havane, se franchissent des distances immenses sans le plus petit ennui, sans la moindre fatigue.

Les dames ont le boudoir pour elles, et là, sur des divans moelleux, autour d'une table surchargée de romans nouveaux, d'instruments de broderie et de tapisserie, les ladies jouissent d'un doux sommeil, lisent ou s'occupent de leurs travaux ordinaires de salon.

La carcasse de cette voiture, quoique très-longue, très-haute et assez large, est solidement construite, et repose sur un système d'essieux et de roues tel, qu'il éloigne toute apparence, toute idée même de danger.

— On écrit de Maëstricht, le 20 juillet :

« Nous apprenons que le projet d'ériger une statue de Charlemagne à l'entrée de la chapelle de cet empereur dans l'église de Saint-Servais sera mis à exécution.

« Hier, M. G. Geefs, le célèbre statuaire belge, est venu dans notre ville, apportant avec lui le modèle en plâtre de la statue. Ce sera un des monuments les plus majestueux qu'on puisse voir. Debout, tenant d'une main son glaive sur lequel il s'appuie, et de l'autre portant le globe, emblème de sa puissance, le grand empereur dominera toute cette belle église dont la construction fut commencée sous son règne. Il est couvert d'une cuirasse sur laquelle descend une barbe imposante. Sur sa tête brille la couronne impériale, surmontée d'une croix. Ses yeux sont levés vers le ciel. Ses épaules sont couvertes d'un manteau dont les longs plis descendent majestueusement jusqu'à terre. Cette statue, lorsqu'elle sera placée sur son piédestal, en face de la nef, devra produire beaucoup d'effet. »

Tribunaux.

COUR ROYALE D'ORLÉANS.

PRÉSIDENCE DE M. DE BEAUVERT, PREMIER PRÉSIDENT.

Audience du 22 juillet.

Un notaire est-il contraignable par corps pour la restitution des sommes à lui remises par ses clients à l'effet d'en faire le placement, lorsque ce notaire s'est obligé à servir lui-même les intérêts du jour de la remise et jusqu'au placement ?

M. G..., notaire, a souscrit au profit du sieur F..., son client, une reconnaissance ainsi conçue :

« Je, soussigné, reconnais devoir au sieur F... la somme de 2,000 fr. qu'il m'a remise pour lui en faire le placement. Dans cette somme il est entré celle de 1,600 fr. qui lui était due par mon père. Du tout il lui sera payé intérêt jusqu'au remboursement. »

Le notaire a servi la première année d'intérêts de la somme.

Presque aussitôt après le sieur F... a assigné M. G... à fin de restitution des 2,000 fr. comme aussi à fin de paiement des intérêts de l'année courante, et il a requis la contrainte par corps.

Ces conclusions furent pléinement adjugées par le tribunal de première instance de Tours, saisi de la contestation.

Mais, sur appel, la cour a prononcé dans les termes suivants, après un long délibéré en chambre du conseil :

« Attendu que le paragraphe 7 de l'article 2060 du code civil ne soumet les notaires à la contrainte par corps que dans le cas où ils ne restitueraient pas les deniers qu'ils ont reçus pour leurs clients par suite de leurs fonctions ou comme une espèce de dépôt, soit que la remise en ait été faite par eux-mêmes, soit qu'elle l'ait été par un tiers dans leur intérêt ;

» Que la remise de 2,000 fr. faite par F... à G... l'a été à charge d'intérêts, à partir du jour de cette remise jusqu'au remboursement ;

» Que ce contrat emprunte l'idée d'un prêt fait à G..., notaire, et la faculté par celui-ci de disposer de la somme remise ; qu'à la vérité le billet d'obligation contient de la part de G... l'engagement de faire un placement de cette même somme, mais qu'il n'indique ni une époque ni un mode quelconques pour effectuer ce placement, d'où la conséquence qu'entre les parties il n'y avait pas de dépôt fait à un notaire en raison de ses fonctions, mais un prêt sous la condition éventuelle d'un mandat ; que ce fait ne rentre donc pas dans les termes de l'article 2060 du code civil ;

» Et qu'aucune extension ne saurait être admise dans l'application d'un texte rigoureux et de droit étroit, comme celui qui admet la prise de corps ;

» Par ces motifs, la cour décharge l'appelant de la condamnation à la contrainte par corps contre lui prononcée »

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE DE LA SEINE.

L'AMOUR DES ROSES.

Une pauvre femme d'une trentaine d'années est tristement assise au banc des prévenus. Elle se nomme Marguerite : c'est le nom d'une fleur. Le délit qu'on lui reproche c'est d'avoir volé quelques roses dans un parterre de la commune de Charonne.

Aux interpellations de M. le président Marguerite répond ainsi :

Mes bons messieurs, je ne suis pas une voleuse, vous pouvez me croire. Je suis une pauvre femme, gagnant ma vie honnêtement, et les jours de fête, ou quand le travail vient à me manquer, je vais me promener dans les champs, sous les beaux arbres, pour voir les feuilles et les fleurs. Quand le malheur m'est arrivé, j'étais enceinte de trois mois, et j'ai eu encore davantage, s'il est possible, les beaux arbres et les jolies fleurs. Oh ! si je pouvais avoir quelques roses ! me disais-je. Et la nuit je rêvais que j'étais dans un beau parterre fleuri ; le jour, j'allais me promener, et je regardais tristement par-dessus les haies de magnifiques rosiers tout chargés de boutons et de fleurs. L'envie était chaque jour plus forte ; ça me tenait comme une idée fixe qui me suivait partout. Enfin, une fois, dans la campagne de Charonne, j'aperçus un superbe jardin. La porte de la clôture était ouverte, le jardinier était absent ; j'enjambai la clôture, comme enivrée ; je mis la main sur les roses, et je frissonnai de plaisir. J'en cueillis une, deux, trois, beaucoup ; je les mis dans mon tablier, et je me sauvai.

Arrivée à une certaine distance, je m'assis sur le bord du chemin, j'ouvris mon tablier, je regardai mes roses, j'aspirai leur parfum. J'étais heureuse ! j'étais folle ! Au milieu de mon extase, une main se posa sur mon épaule, et un homme me dit : « A qui ces fleurs ? — A moi, dis-je en refermant mon tablier. Je viens de les acheter à un paysan qui passait. — C'est faux, me dit-il, vous venez de les voler. Le bas de votre robe est encore humide de rosée, et vous avez du sang aux doigts. » C'était vrai ; je m'étais piquée, mais je ne l'avais pas senti. Confuse, je jetai la tête. L'homme me prit par le bras, me fit lever et me conduisit au poste de la gendarmerie ; là, on me prit mes roses et on m'arrêta.

La pauvre Marguerite se rassied en pleurant. Quelques témoins sont entendus et établissent le vol. Le tribunal ne peut acquiescer ; mais, usant d'indulgence, il condamne l'amie des roses en vingt-quatre heures de prison.

Nouvelles Etrangères.

GRANDE-BRETAGNE.

On écrit de Glasgow (Ecosse) :
 « Nous apprenons que les propriétaires d'une des plus grandes exploitations de forges et de mines de charbon dans le voisinage ont l'intention d'éteindre presque tous leurs fourneaux si le commerce ne s'améliore pas. Ils aimeraient mieux cela que de réduire le taux du salaire des ouvriers. »

— On lit dans le *Standard* :
 « Les nouvelles arrivées des Etats-Unis par le *Great-Western* contiennent quelques détails sur l'occupation des îles Sandwich par un officier de la marine britannique. M. Fox, notre ambassadeur à Washington, a adressé au ministre des affaires étrangères de l'Union américaine une note pour lui annoncer que l'occupation des îles Sandwich a eu lieu sans l'autorisation du gouvernement britannique, et qu'une enquête serait immédiatement ordonnée pour que l'on sache quels sont les détails de cette affaire. M. Fox ajoute que S. M. la reine Victoria se propose de reconnaître l'indépendance des îles Sandwich, et que les commissaires de ces îles avaient reçu avis de cette résolution avant l'arrivée de la nouvelle de leur cession provisoire à la couronne britannique. Enfin le gouvernement britannique prétend exercer sur les chefs de ces îles la même influence qu'il exerce sur d'autres personnes. »

— Le *Times* est rempli des exploits des rébeccaïtes dans la Galles du Sud. Les dragons sont logés dans les cottages, aux environs de Carmarthen, dans un rayon de 30 milles. Ils disent eux-mêmes qu'ils sont fatigués de galoper sans rien rencontrer et de faire des patrouilles dans les lieux où les ont engagés de faux avis.

A Pontyremor-Aith, la porte a été démolie. Les dragons ont poursuivi vainement Rébecca et ses filles, et, après la rentrée des dragons à Carmarthen, Rébecca a démolie et incendié la porte de Lletymawr, près de Llan-cendidee, et deux autres portes. La maison d'un anti-rébeccaïte connu a été incendiée, ainsi que la plantation de la ferme d'un autre ennemi de Rébecca. D'autres portes encore ont été démolies.

— L'association du rappel a tenu sa séance hebdomadaire, le 25 juillet, à Corn-Exchange. M. O'Connell a rendu compte de toutes les manifestations qui ont eu lieu en faveur du rappel et auxquelles il a assisté. La réunion a blâmé la conduite des habitants de la ville d'Ahacragh qui ont attaqué violemment un détachement de la police chargé d'exécuter un ordre légalement donné par un magistrat ; elle a décidé que pas un habitant d'Ahacragh ne pourrait être à l'avenir membre de l'association. O'Connell a ensuite donné lecture de diverses correspondances d'Amérique, accompagnées d'un envoi de 100 livres sterling.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 29 JUILLET 1843.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	5,700	»
1,000	700	Saint-Etienne.	1,400	»
350	600	Grenoble.	925	»
500	750	Saône-et-Loire.	790	»
400	700	Dijon.	500	»
3,000	750	Trois villes du Midi.	120	»
1,740	600	Turin.	500	»
1,000	—	Montpellier.	725	»
1,000	—	Besançon.	500	»
1,000	—	Reims.	450	»
1,000	—	Metz.	810	»
60	500	Valence.	550	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	350	»
Idem.	—	Union.	450	»
Idem.	1,000	Société civile.	760	»
1,500	800	Grangette et Calatte.	590	»
4,000	—	Côte Thiolière.	—	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	500	»
1,000	—	Ces mines des Littés.	—	»
2,500	—	Comp. du Villars.	400	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	4,000	»
500	4,000	Société lyonnaise.	3,840	»
800	500	Rhône supérieur.	—	»
134	5,000	Gondoles sur Saône.	—	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	9,600	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,525	»
450	2,000	de la Feuillée.	2,250	»
300	2,000	du Palais de Justice.	1,725	»
220	2,000	de l'He-Barbe.	1,500	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	580	»
6,000	—	Canal de Givors.	725	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	6,800	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	4,900	»
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	20,150	»
2,000	4,000	Banque de Lyon.	5,250	»
Illimité	—	Omnium.	890	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	»
400	5,000	Société des hauts fourneaux d'Allevard.	6,200	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS DÉCÈS.

Samedi cinq août prochain, à dix heures du matin, dans la salle de vente des commissaires priseurs, sis porte du Temple, n. 42, il sera procédé à la vente aux enchères de l'argenterie dépendant de la succession de Ponthus-Gaspard-Jacques Pelletier, pharmacien, rue Sirène.

Cette argenterie consiste en douze fourchettes, treize cuillères, une poche, une cuillère à ragoût, huit cuillères à déjeuner, cinq cuillères à café, une cafetière.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de chaque adjudication.

Le même jour, à midi, dans la presqu'île Perrache, près de l'Hippodrome et de l'Abattoir, à l'angle des rues Petit et Delandine, il sera procédé à la vente aux enchères d'une construction en pisé, briques et bois, composée de rez-de-chaussée ayant quatre pièces et d'un premier étage également de quatre pièces, avec une galerie en bois tournée au midi ; d'une autre construction en briques et bois ayant les quatre angles en pierre de taille, ne formant qu'une seule pièce ; d'une clôture en planches faisant le pourtour du terrain ; d'une chaudière à vapeur, de deux fourneaux en briques, etc. Letout dépendant de la même succession. (6259)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS DE NOUVEAUTÉS en lainages et autres articles, situé dans un très-bon quartier de la ville.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Barholat, rue Saint-Joseph, n. 12, au rez-de-chaussée. (2039)

AVIS

M. DURAND, CHOCOLATIER, rue du Bois, n. 10, à Lyon, a l'honneur de prévenir les personnes qui font usage de chocolat que l'on trouve chez lui un assortiment de bon chocolat de santé à des prix très-modérés, et aussi les sirops et lit queurs en gros et en détail. (929)

CRISTAL DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de *précaution*. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût ; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13 ; à Turin, à Tarare ; Couturier, à Saint-Etienne ; Ayoit, à Villefranche ; Morel, à Mâcon ; Trouillet, à Vienne ; Delange, à Voiron ; Plana, à Grenoble. (7239)

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Lévis, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou fleurs blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE et la POUDRE DIURÉTIQUE, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
 Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.
 A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvélot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Palloué. (8563)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute créte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop assésé. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie ; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

AVIS.

Le directeur du Gaz de Saône-et-Loire a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le dividende du 1^{er} semestre 1843, fixé à 24 fr. par action dans l'assemblée générale du 28 juillet courant, sera payé, à partir du 8 août prochain, chez MM. Teste-Lebeau, Guyon et Olivier, banquiers, rue du Garet, n. 3. (2164)

DU AU 10 1^{er} AOUT INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

Tous les jours impairs,

à SIX heures du matin.

(7143)

JUSQU'AU 10 AOUT INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES,

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,

PARTENT TOUTS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON

à 5 heures du matin. (2166)

A DATER DU 1^{er} AOUT,

L'AIGLE

PARTIRA POUR

CHALON

Tous les jours pairs à 6 heures du matin.

(7310)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Poulaiterie, 19.